

| Chargé(e) de mission 1^{er} degré pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés | |
|---|--|
| Numéro du poste | 2024.01 |
| Missions | <p>1. <u>Coordination</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réceptionner, analyser et répondre aux questions et aux demandes d'aides relatives à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés, de la part des écoles, des associations ou des familles ; - Collaborer avec les partenaires institutionnels et associatifs ; - Coordonner et animer le réseau d'enseignants du CASNAV 44-pôle allophone (18 enseignants), animer les temps de synthèse et pédagogiques ; organiser les emplois du temps des enseignants itinérants en fonction des besoins répertoriés ; coordonner les positionnements initiaux des EANA ; - Constituer et actualiser un tableau de bord quantitatif et qualitatif (suivi des effectifs, durée des enseignements, suivi de cohorte...). <p>2. <u>Formation</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser et diffuser les ressources pédagogiques existantes afin de faciliter la scolarisation des EANA ; élaborer de nouvelles ressources ; dynamiser les groupes de travail au sein du pôle allophone ; - Elaborer et mettre en œuvre le plan départemental de formation ; - Accompagner les enseignants des classes ordinaires accueillant des élèves allophones (cycle 1, cycle 2 et cycle 3) ; - Animer des actions de formation à destination des enseignants des classes ordinaires (cycle 1, cycle 2 et cycle 3) (PDF). |
| Conditions spécifiques du postes | <p>Le ou la chargé-e de mission exerce ses activités auprès des équipes du premier degré, sous la responsabilité de l'inspecteur-trice de l'Education nationale en charge du dispositif départemental de scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés.</p> <p>Il ou elle dispose d'un bureau partagé à la DSDEN 44, site Jonelière, mais sera amené-e à se déplacer dans divers établissements du département.</p> |
| Profil et Qualifications nécessaires | <p>Poste ouvert à tous les enseignant·e·s titulaires du premier degré pouvant justifier d'une expérience, d'une formation et/ou d'un diplôme spécifique dans le domaine du français langue seconde. Le CAFIPEMF est apprécié.</p> <p>Il est attendu du candidat ou de la candidate :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une connaissance des textes relatifs à la scolarisation des EANA et de l'organisation départementale ; du socle commun et des programmes (maîtrise de la langue, CECRL...) ; des éléments didactiques et pédagogiques du FLS ; des connaissances solides en didactique du langage oral et de la lecture. - des compétences pour animer une équipe ; - une maîtrise de l'outil informatique comme outil de gestion, de planification, de communication et de formation, ainsi que les outils de travail collaboratifs ; - une aptitude assurée à la communication orale et écrite. - de disposer de qualités relationnelles et d'adaptabilité, de bonnes capacités d'organisation. |
| Indemnité | N° 408 : Indemnité de fonctions particulières 73.90 € si titulaire du CAFIPEMF |

| | |
|--|---|
| <p>Nom et courriel du référent à contacter pour renseignement sur le poste</p> | <p>Madame THOMAS Gwenaëlle IEN circonscription d'Ancenis ce.0441914s@ac-nantes.fr</p> <p>Madame MCMULLAN Anne, chargée de mission EANA casnav44.ecoles@ac-nantes.fr</p> |
|--|---|